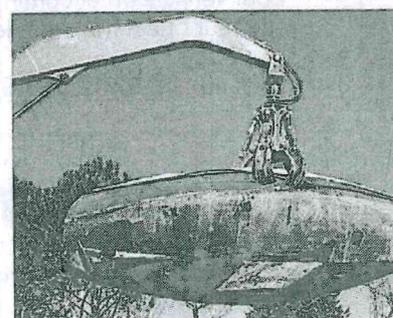
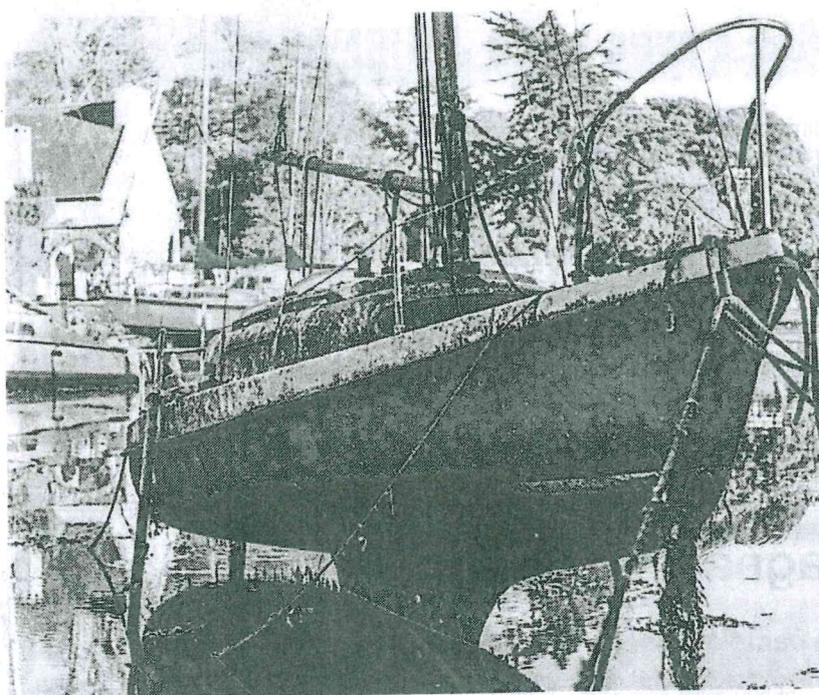


8 novembre 2016

Bateaux plaisance : la déconstruction s'organise

La mise en place d'une filière de déconstruction et de recyclage des bateaux de plaisance ou de sport hors d'usage se poursuit.



Jean-Philippe Carpentier et Pierre Rolland prédisent un essor important de la déconstruction des bateaux de plaisance.

La fédération des entreprises de recyclage (Federec) a officialisé, le 4 novembre, à Bordeaux, le lancement d'une commission dédiée à la destruction de ces navires. « **On en est encore aux balbutiements de l'activité, mais cela va prendre une ampleur importante** », prédit Jean-Philippe Carpentier, président de la Federec.

L'objectif est l'installation d'une filière à responsabilité élargie des producteurs, le 1^{er} janvier 2018. Afin de favoriser le démantèlement des bateaux de plaisance, dont la charge incombe aujourd'hui au dernier propriétaire du navire, ce dispositif, prévu dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, instaure deux autres sources de financement : une éco-contribution versée par les met-

teurs sur le marché des navires et une quote-part du produit brut du droit annuel de francisation et de navigation (DAFN). Sont concernés les bateaux de 2,5 à 24 mètres.

Jusqu'à 147 000 bateaux hors d'usage

La filière ne part pas tout à fait de zéro. En 2009, la Fédération des industries nautiques (Fin) a créé l'Association pour une plaisance écoresponsable (Aper) qui met en relation propriétaires de bateaux et centres agréés de démantèlement.

Mais le chantier à mener reste considérable. Sur le million de bateaux de plaisance ou de sport immatriculés en France, 147 000 seraient hors d'usage et voués à la déconstruction, selon un état des lieux

présenté en septembre par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Ce nombre calculé à partir de la base des Affaires maritimes tomberait toutefois à 35 000 unités en prenant en compte les relevés effectués sur le terrain. Quelle que soit l'estimation retenue, « **le marché est important par rapport aux 515 bateaux déconstruits l'an dernier par le réseau Aper** », souligne Pierre Rolland, PDG des Recycleurs bretons.

L'âge moyen des bateaux déconstruits en 2015 par le réseau Aper était de 32 ans. Leur taille moyenne était de 6,8 mètres. La valorisation énergétique est le premier débouché des composites qui constituent plus de 80 % des matériaux récupérés.

Loïc FABRÈGUES, le marin